RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ N° 2026/142B

DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DOSSIER N° PC 07005 26 C0041

Déposé le : 28/08/2026
Affiché le : 28/08/2026
Par : Chantal TARDY
Demeurant : 16 rue de la poterie - 07400 ALBA LA ROMAINE
Par : Gilles HORELLOU
Demeurant : 16 rue de la poterie — 07400 ALBA LA ROMAINE
Pour : Fermeture d'une terrasse et réfection d'une toiture
Sur un terrain sis à : 16 rue de la poterie - 07400 ALBA LA ROMAINE
Cadastré : D 1008

ARRETE
Retirant une déclaration préalable en cours de validité
Au nom de la commune de Alba-La Romaine

Le Maire D'ALBA LA ROMAINE

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu la demande de retrait de ladite décision de non opposition à déclaration préalable présentée par le pétitionnaire le 13/10/2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE :

La déclaration préalable en cours d'instruction est ANNULÉE à la demande du pétitionnaire.

Fait à Alba-la-Romaine, le 22 octobre 2026

Le Maire,
Philippe BOUNIARD.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 131-2 du code général des collectivités territoriales

INFORMATIONS À LIRE ATTENTIVEMENT

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif de Lyon d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification : 184, rue Duguesclin, 69003 Lyon. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).